

---

**Annexe 15 : Projet scientifique d'intervention archéologique, DRAC du Loiret, 05/12/2025**



Service de l'archéologie préventive  
Direction de l'Aménagement et du Patrimoine

### Projet scientifique d'intervention archéologique

Presc. n° 25/0671  
Réf. projet : 45315200CD

**Commune SULLY-SUR-LOIRE**  
**cad. 2025 : AL 40 pp**

**site Climat des Châtaigniers**

**Surf. (m<sup>2</sup>) 42000 m<sup>2</sup>**

Date de prescription 16/10/2025  
Date réception attribution 26/11/2025  
Projet envoyé le 05/12/2025

Type d'opération Rural Diag  
Date demande de modification  
modification envoyée le

#### Problématique scientifique

Ce projet de lotissement est situé immédiatement au sud du lit majeur de la Loire sur les terrasse moyennes de Loire. Secteur avec une partie en zone humide, le potentiel archéologique est important pour toutes les périodes et notamment pour l'âge du Bronze par rapport aux constats effectués le long du Val de Loire en situation similaire (Vienne-en-Val, Tigy, Ferrolles, Neuvy en Sullias...). Il est par ailleurs situé à proximité de vestiges du premier âge du Fer. La problématique de cette opération est donc la caractérisation, l'organisation, la chronologie des éventuels vestiges de la zone étudiée qui peuvent concerner toute périodes.

#### Contraintes techniques

Les tranchées de diagnostic seront réalisées dans les respects des règles de sécurité. Il sera pris en compte l'éventuelle présence de réseaux, et du respect des zones humides préservées dans le projet de lotissement. Au moins un sondage profond sera réalisé en prenant en compte également les recommandations environnementales, pour la connaissance géomorphologique et l'identification d'indices de sites préhistoriques. Les recommandations environnementales présentées par la DDT conduisent à réduire l'impact au maximum de l'intervention en n'intervenant pas et ne circulant pas dans les espaces zones humides préservés par le projet d'aménagement (cf plan projet joint des implantations de tranchées de sondages).

#### Projet scientifique : Moyens, méthodes et techniques envisagées

##### Moyens prévus (en jours)

Préparation	Encadrement	Terrain	Encadrement	Etude	Encadrement
	1		7		9
Technicien	0,5	Technicien	14	Technicien	8
Spécialiste		Spécialiste	1	Spécialiste	2
Topographe		Topographe		Topographe	
		pelle mécanique 20t	8,5		
		minipelle			
		camion			
			Terrassement inclue le rebouchage des tranchées de sondage. 1 j de géomorphologue. Le terrassement est réalisé en prestation externe. Les j/h prennent en compte les temps de déplacement (1h30 AR)	Les jours hommes éventuellement non utilisés pendant la phase terrain pourront être utilisés en post fouille. 4000 € pour étude externe sont provisionnés dont géomorphologue	

**Nbre de j/h** Préparation 1,5 Terrain 22 Etude (peut être planifiée en plusieurs temps ) 19

Le responsable d'opération prendra contact avec l'agent du SRA chargé du suivi de l'opération et prendra connaissance des données de la carte archéologique et des opérations réalisées à proximité.

Le diagnostic sera réalisé, à l'aide d'une pelle mécanique munie de godets lisses **de 2 à 3 m** travaillant en rétroaction **en triant les terres selon leur ordre stratigraphique**, de manière à remettre ensuite les terres dans leur situation stratigraphique initiale.

Compte tenu des recommandations environnementales édictées par la DDT, un protocole particulier est mis en place pour tendre à concilier la nécessité de protection de l'environnement et du patrimoine : Dans les zones humides, conservés par le projet (plan joint), aucune tranchée ni sondage de diagnostic ne sera effectué. Les engins ne circuleront pas non plus sur ces zones.

Dans le reste de l'emprise, les tranchées seront effectuées avec un godet de 2 à 3m. Les extensions sous formes de

adresse postale : service archéologie préventive, Département du Loiret, 45945 Orléans

fenêtres de décapage significatives ou tranchées complémentaires nécessaires à la compréhension des vestiges seront effectuées à l'emplacement des niveaux et structures archéologiques présentant une concentration ou une extension particulière. Dans les deux tiers est de l'emprise, il est proposé de réaliser les tranchées de sondage parallèlement aux deux bandes de zones humides conservées dans le projet d'aménagement. Dans le tiers ouest en revanche ces tranchées seront réalisées dans le sens nord sud de manière à mieux appréhender l'organisation de la rupture entre lit mineur et terrasses moyennes de Loire et les potentielles occupations anthropiques afférentes.

Une projection des tranchées de diagnostic a été discutée avec l'agent prescripteur du SRA et la DDT de manière à concilier les nécessités environnementales et archéologiques. Cette projection, est jointe au PSI. L'aménageur devra s'assurer de sa conformité avec la DDT, et avant la réalisation du diagnostic piqueter les espaces zones humides ou notre circulation sera prohibée.

Les structures archéologique, dans la mesure des limites édictées plus haut, feront l'objet de méthodes d'études appropriées (sondages, fouille partielle...), permettant leur délimitation spatiale et stratigraphique, leur caractérisation et leur datation. La caractérisation chronologique du site et des vestiges pourra être réalisée par des études spécialisées et par la mise en oeuvre de datation absolue (14C, OSL...). Les structures feront l'objet de relevés topographiques, graphiques et photographiques dont prises de vues zénithales et, si nécessaire, photogrammétriques et seront localisées sur plan. Leurs cotes d'apparition et l'épaisseur du décapage seront indiquées sur les relevés graphiques (coupes). L'emprise du diagnostic et les limites des tranchées seront géolocalisées et reportées sur fond cadastral. L'enregistrement sera réalisé par unité stratigraphique et structure et ordonné dans une base de données.

**A l'issue de l'opération, il sera procédé à un rebouchage par pelle mécanique des sondages. Les terres décapées préalablement seront remises en place selon leur ordre stratigraphique. Le rebouchage sera réalisé avec l'objectif qu'il ne se forme pas au sein de ce remblai de poches de rétentions d'eaux de ruissellement. En cas de terres gorgées d'eau, l'aménageur sera informé préalablement des difficultés du rebouchage.**

Dans le cas de découvertes de structures archéologiques justifiant de mesures de protections particulières avant rebouchage, celles-ci seront réalisées après avis de l'agent du SRA chargé du suivi de l'opération sous le contrôle du service de l'archéologie départemental.

Les méthodes et moyens proposés pourront être adaptés en fonction de la réalité du terrain et en accord avec le SRA. Le rapport sera réalisé en conformité avec l'arrêté du 27 septembre 2004 réglementant les normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques. Il comportera notamment un plan phasé. Une notice scientifique sera remise en même temps que le rapport en vue de sa publication dans le bilan scientifique régional et dans les chroniques archéologiques archéologie de la France-Information